

La liberté d'aller et venir en EHPAD : *point de vue éthique*



Miguel JEAN
CHU de Nantes

Aller et venir



- **une intention**
- **un objectif**
- **un cheminement rationnel**
- **un environnement adapté**

La liberté d'aller et venir

- **Mouvoir son corps sans entraves**
- **Se déplacer librement**
- **Choisir son mode de déplacement**
- **Choisir son lieu de résidence**

La liberté d'aller et venir en EHPAD

L'article L.311-4-1 du code de l'action sociale et des familles prévoit que :

"le **contrat de séjour** peut comporter une annexe (...) qui définit les mesures particulières à prendre (...) pour **assurer l'intégrité physique et la sécurité de la personne** et pour **soutenir l'exercice de sa liberté d'aller et venir**".

Les dispositions prises dans le cadre de l'annexe au contrat de séjour doivent **promouvoir l'exercice de cette liberté d'aller et venir** et **assurer l'intégrité physique et la sécurité du résident**.

Elles doivent s'inscrire dans une approche risques-bénéfices.

La liberté d'aller et venir en EHPAD



Conférence de consensus

Liberté d'aller et venir dans les établissements sanitaires et médico-sociaux, et obligation de soins et de sécurité

24 et 25 novembre 2004

Paris (ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille)

Il n'existe pas de base légale à la restriction de la liberté d'aller et venir dans les établissements médico-sociaux. (...)

Toute restriction d'aller et venir n'est envisageable que si son bénéfice l'emporte sur les risques éventuels induits par le maintien de cette liberté. (...)

LIMITER la liberté d'aller et venir en EHPAD

Quels arguments ?

- **Empêcher les déambulations**
- **Eviter les « fugues »**
- **Diminuer les risques de chute**
- **Isolement institutionnel** (*quarantaine, situation de crise, ...*)
- ...

LIMITER la liberté d'aller et venir en EHPAD

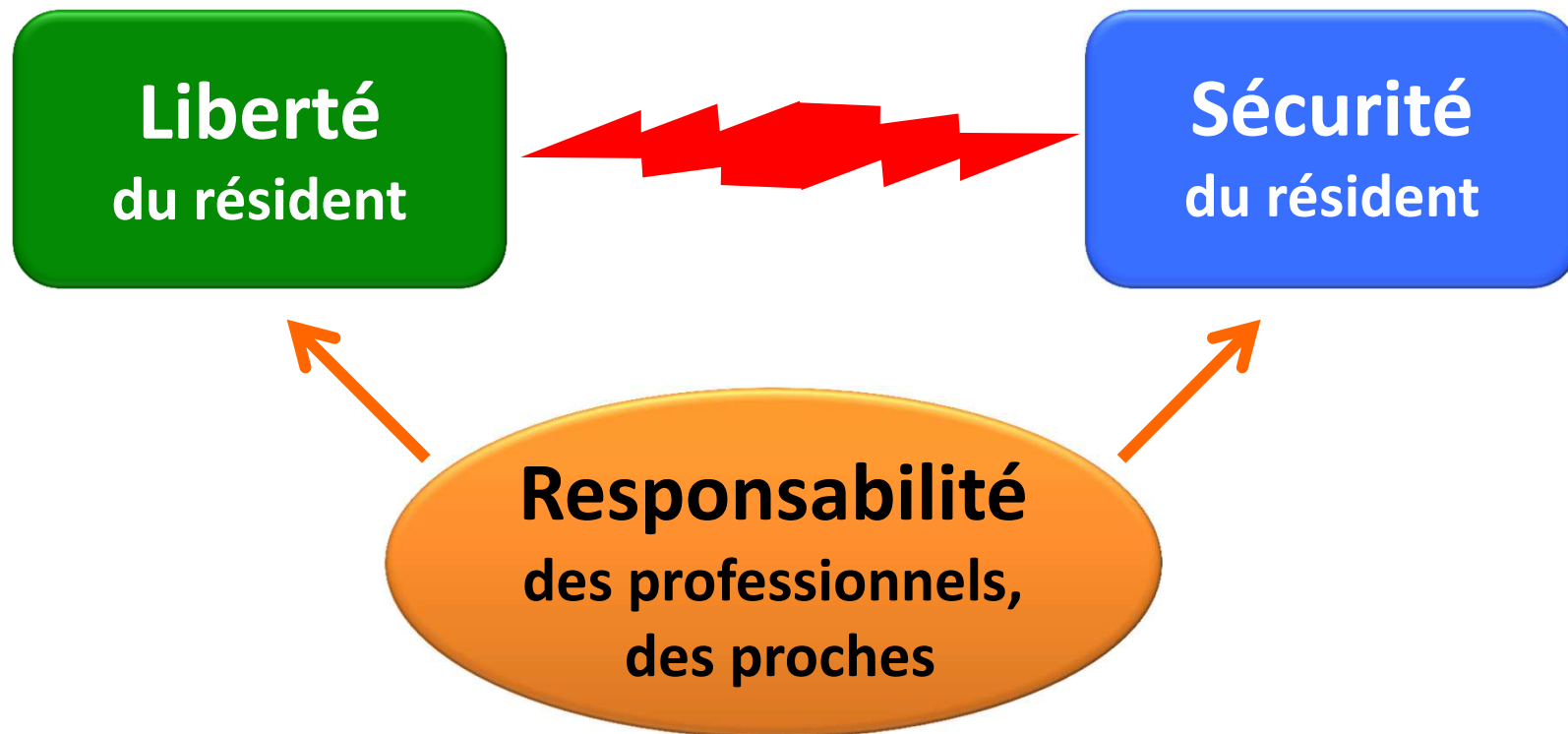
Quels moyens ?

- La contention « *physique* »
- La contention « *chimique* »
- La surveillance « *électronique* »
-



LIMITER la liberté d'aller et venir en EHPAD

Un dilemme



LIMITER la liberté d'aller et venir en EHPAD

2013

**LE QUOTIDIEN
DU MEDECIN**.fr

Les EHPAD : des lieux de privation de liberté à contrôler ?

25.02.2013

LE FIGARO.fr

Le contrôleur des prisons s'intéresse aux EHPAD

Le Monde.fr

Les maisons de retraite sont-elles des prisons ?

L'OBS

Maisons de retraite : la privation de liberté en question

LIMITER la liberté d'aller et venir en EHPAD

Jean-Marie DELARUE

Contrôleur général des lieux de privation de liberté

Bilan d'activité 2012

En somme, la situation des EHPAD est exactement comparable aujourd'hui à ce qu'était celle des établissements pénitentiaires ou des établissements psychiatriques, avant l'institution du contrôle général. Les effets bénéfiques de celui-ci (contrôles et, au-delà, possibilités de contrôle qui suffisent à modifier les pratiques) n'ont pas été étendus aux établissements de personnes âgées.

LIMITER la liberté d'aller et venir en EHPAD

J-M DELARUE : « L'extension des compétences du contrôle général aux EHPAD se heurte à 4 obstacles sérieux » :

1) Aucune décision d'une autorité publique n'est à la source du placement en EHPAD :

« Il est a priori difficile d'imaginer comme captif quelqu'un qui a demandé à venir dans un lieu d'hébergement. Et si la décision est souvent prise par des proches, cela n'en change pas la nature. »

2) La réalité de la privation de liberté :

« Dans la théorie, il n'y a pas d'interdiction d'aller et de venir applicable dans les EHPAD. »

3) La compétence actuelle du contrôle général :

« On pourrait penser illogique et même peu respectueux des anciens de notre société de les associer aux populations que connaît aujourd'hui le contrôle général. »

4) L'ampleur du problème :

« L'importance du nombre d'établissements concernés et de ceux qui s'y trouvent hébergés conduirait, à supposer la compétence du contrôle élargi, à un accroissement sensible de ses moyens pour une efficacité constante. La période que l'on connaît ne rend évidemment pas propice une telle extension. »

La liberté d'aller et venir en EHPAD

Quelle place pour l'éthique ?

L'éthique

- interrogations, questionnements
- doutes
- dilemmes, contradictions
- impasses de l'action
- *que faire pour « bien » faire ?*

La liberté d'aller et venir en EHPAD

des questionnements

- Comment prendre en compte les vulnérabilités de la personne et en même temps protéger ses droits et ses libertés ?
- Comment concilier l'exigence de protection de la personne avec l'exigence du respect de son autonomie ?
- Pour protéger une personne, jusqu'où est-il possible de la contraindre ?
- Jusqu'où la sécurité des personnes justifie-t-elle une limitation de sa liberté de circulation de mouvement ?
- Quelle place laisser aux proches ?
- Qui est légitime pour décider ?

La réflexion éthique

- démarche dynamique et évolutive
- singularités, temporalité
- collégialité
- interdisciplinarité
- délibération, argumentation

La réflexion éthique

Quelques concepts :

- **Le respect de l'autonomie de la personne**
- **Le risque**
- **Le danger**

La réflexion éthique

Le respect de l'autonomie

- « *Auto-nomos* » : être souverain de son destin
- Choix « libre » ? « non contraint » ? « non influencé » ?
- Légitimer (ou disqualifier) la capacité de choix, de décision ?
- Le respect de l'autonomie = seulement le consentement ?

« Respecter l'autonomie d'une personne, c'est, au minimum, lui reconnaître le droit d'avoir des opinions, de faire des choix et d'agir en fonction de ses valeurs et de ses croyances. »
Beauchamp et Childress

La réflexion éthique

risque vs danger

risque

- un pari
- la contrepartie d'une possibilité de gain, de bénéfice
- une menace anticipée , calculée
- la conséquence d'un choix assumé

danger

- une menace imminente
- un péril potentiellement mortel
- un impératif de secours
- une urgence : neutraliser la menace

La réflexion éthique

risque vs danger

- **Pathologisation du risque :**

résident « *chuteur* », résident « *fugueur* », ...

- **Discours centré sur les pertes**

- **Enfermement de la personne dans ses vulnérabilités**

- **Utopie du risque « zéro »**

Un exemple de dilemme

Madame G., 85 ans, vit dans l'EHPAD « Les pétunias » depuis 18 mois.

Elle est veuve depuis 2 ans et ses enfants vivent à proximité.

Après le décès de son mari, son maintien à domicile devenant impossible (troubles cognitifs, chutes), elle a « *accepté* » d'être accueillie dans cet établissement.

Madame G. parvient à faire ses transferts seule et marche un peu dans sa chambre mais l'équipe est consciente du risque de chute.

En accord avec ses enfants, il a été décidé de ne pas instaurer de contention (ceinture pelvienne au fauteuil) pour **Madame G.**

A sa demande, elle a des barrières de lit pendant la nuit.

Un exemple de dilemme

Madame G. a chuté deux fois ces 3 derniers mois sans conséquences majeures (pas de fracture mais des hématomes de la jambe).

Malgré les chutes, l'équipe décide de ne pas instaurer de contention passive.

Les enfants ne sont pas d'accord car ils redoutent des conséquences plus sévères (fracture). Ils en ont fait part à plusieurs reprises au directeur de l'EHPAD.

Malgré ses troubles cognitifs, **Madame G.** continue d'exprimer sa volonté d'effectuer ses transferts seule et refuse clairement toute contention.

Un dilemme éthique = *conflit de valeurs*

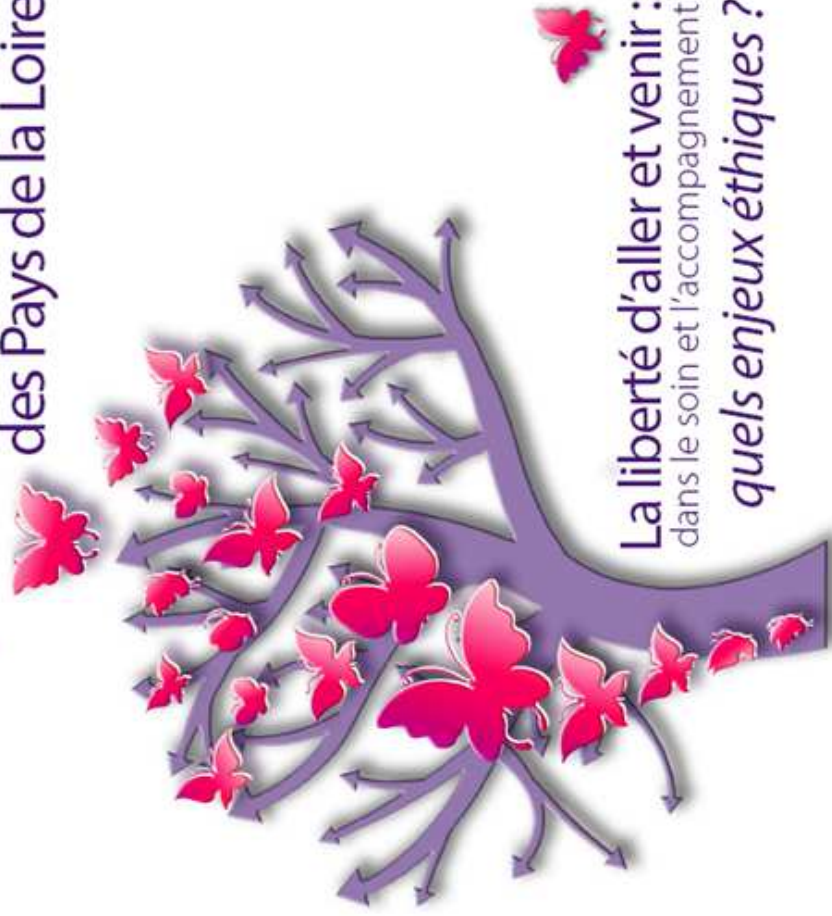


Un dilemme éthique... des questionnements ?

- Madame G. mesure-t-elle les enjeux de sa situation ?
- Est-elle exposée à un risque **ou** à un danger ?
- Quelle est la responsabilité des professionnels ?
- Ses troubles cognitifs disqualifient-ils sa parole ?
- Son autonomie est elle respectée ?
- La contention serait-elle bienfaisante ? Pour qui ?
- ...



3^{ème} journée de l'Espace de réflexion éthique des Pays de la Loire



La liberté d'aller et venir :
dans le soin et l'accompagnement
quels enjeux éthiques ?

vendredi 15 juin 2018 | Terra Botanica
9h00 - 17h00 | **ANGERS**

Renseignements et inscription : www.erepl.fr



Merci de votre attention



miguel.jean@chu-nantes.fr

www.erepl.fr

